



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2440

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2017-2018

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

**Conseil du 20 décembre 2017****Délibération n° 2017-2440**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2017-2018**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'attribuer des subventions en faveur de 2 collèges publics.

Par délibération du Conseil n° 2017-2195 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative des collèges publics et privés, ainsi que les modalités d'attribution et de paiement de ces aides.

Ce dispositif se décline en 2 volets :

- un volet thématique autour de 3 thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : citoyenneté et bien vivre ensemble, prévention et santé des jeunes et éducation aux médias,
- un volet libre permettant aux collèges de solliciter un soutien sur des actions autres que celles précitées.

54 collèges publics, dont 18 établissements classés en réseau d'éducation prioritaire (REP) et réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) sur les 28 que compte le territoire de la Métropole, bénéficient d'une aide pour un montant total de 80 510 €.

Il est par ailleurs proposé d'allouer une subvention à une association au regard des actions menées auprès des collégiens.

**I - Action liée aux projets d'établissement du collège de la Tourette**

Le collège de la Tourette présente un projet répondant aux critères définis par la délibération susvisée. L'objectif de ce projet est double :

- créer un lien entre l'école primaire de secteur et les classes de 6° du collège (cycle 3),
- faire découvrir la musique autrement, grâce à l'appui du centre de création musical GRAME et restituer les créations par un spectacle commun.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide de 500 € pour cette action.

La subvention sera versée sur la base de la présente délibération au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Le bilan de l'action devra impérativement être fourni à la fin de l'année scolaire 2017-2018, et au plus tard pour le 30 septembre 2018.

## **II - Action liée à un séjour de ski alpin pour des classes ULIS, collège du Tonkin**

Le collège du Tonkin à Villeurbanne accueille deux classes d'Unité locale d'inclusion scolaire (ULIS). Depuis la loi de 2005 sur l'accueil des élèves en situation de handicap dans leur collège de secteur, la communauté éducative doit se donner les moyens de construire cette inclusion de façon à ce qu'elle soit positive pour tous (élèves porteurs de handicap et élèves de classes ordinaires).

Pour ce faire, le collège du Tonkin organise un séjour de ski alpin pour offrir à ces collégiens la découverte d'une activité sportive, l'apprentissage de la vie communautaire hors du contexte familial, le partage d'expériences entre tous les élèves, ordinaires et porteurs d'un handicap.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide de 1 700 € pour cette action.

Cette subvention sera versée sur présentation d'un justificatif et d'un bilan à l'issue du voyage.

## **III - Action liée à l'éducation des jeunes par le sport**

L'association Action basket citoyen (ABC) intervient auprès des collèges, généralement situés en quartier Politique de la Ville, pour proposer une pratique sportive adaptée et ludique comme moyen d'éducation citoyenne.

Depuis 2 ans, l'association organise des actions visant d'autres domaines de l'éducation (mathématique, physique, expression écrite et orale, etc.).

Les collèges Gabriel Rosset, (Lyon 7°), les Batières (Lyon 5°) et le Tonkin (Villeurbanne) ont bénéficié de ces actions au cours de l'année 2017.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention de 3 000 € pour ces actions.

La subvention attribuée sera versée sur présentation de justificatifs et d'un bilan.

## **IV - Action liée à l'éducation à la mixité garçons-filles par le sport**

L'association dite Union nationale du sport scolaire (UNSS) a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

Sensibles à la problématique de la mixité garçons-filles, l'UNSS et la Métropole, conjointement souhaitent développer une 1ère édition d'une action baptisée "Cohésion d'AS-Mixité" consistant en une course d'obstacles, au cours du 4° trimestre 2017.

Sont concernés les collégiens de Lyon 8°, Lyon 4°, Lyon 9°, Décines Charpieu, Vénissieux et Villeurbanne.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention de 10 000 € pour cette action.

La subvention sera versée sur présentation de justificatifs et d'un bilan ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

### **DELIBERE**

#### **1° - Approuve :**

a) - dans les conditions fixées par la délibération 2017-2195, l'attribution de subventions aux collèges publics pour les actions éducatives d'un montant total de 2 200 € selon le détail ci-après au titre de l'année scolaire 2017-2018 :

- 500 € au profit du collège La Tourette à Lyon (1er),
- 1 700 € au profit du collège du Tonkin (Villeurbanne),

b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € au profit de l'association Action basket citoyen (ABC) au regard des actions menées au cours de l'année 2017,

c) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Union nationale du sport scolaire (UNSS) pour le montage d'une action "Cohésion AS-Mixité".

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Les montants** à payer seront imputés :

a) -pour les actions éducatives liées aux projets d'établissements sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 657382 - fonction 221 - opération n° 0P34O4882A pour un montant de 2 200 €,

b) - pour l'association ABC sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 22 - opération n° 0P34O3309A pour un montant de 3 000 €,

c) - pour l'association UNSS sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 22 - opération n° 0P34O3309A pour un montant de 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.**